



Le 29/11/21

[Commentaires sur le diaporama « Exercice cartographie des zones favorables « éolien » Centre Val de Loire](#)

En préambule, il importe de préciser que notre Fédération s'est fixée dans ces statuts d'agir dans les principes du développement durable. Nous sommes favorables au déploiement des EnR, à l'exception de l'éolien, car cette énergie va à l'encontre de l'ensemble des valeurs que porte le développement durable

Le développement durable est une conception du développement ou de la croissance qui s'inscrit dans une perspective de long terme et en intégrant les contraintes écologiques et sociales à l'économie

Il se doit d'être « vivable » : où l'on peut vivre, « équitable » : juste pour tous, « viable » : susceptible de durer, de continuer d'exister, avec la notion du respect des générations à venir, de la préservation des ressources, de la nature, des paysages, du patrimoine

Nous apprécions le travail que représente ce diaporama, et remercions les responsables de la DREAL d'avoir associé notre Fédération à cette présentation. Dans les lignes qui suivent nous confirmons les propos que nous avons tenus et élargissons à d'autres points abordés.

Nous n'ignorons pas que certains sujets ne sont pas de la compétence de la DREAL, mais il nous semble important, lors de cette première opportunité d'échanger, de préciser nos positions et ce qui les motive.

Page 6 : La réduction des GES

Dans certains pays où l'électricité est produite par le charbon, le lignite ou le gaz, par exemple l'Allemagne, l'éolien se substitue à des sources thermiques. Dans ce cas, il contribue effectivement à la réduction des GES. Sans pour autant atteindre la performance de la France en matière de CO2 par KWh *, puisque 92% de notre électricité est déjà décarbonée.

L'éolien en France est une cause réelle d'augmentation des GES, car quand le vent ne souffle pas, des énergies thermiques doivent prendre le relai.

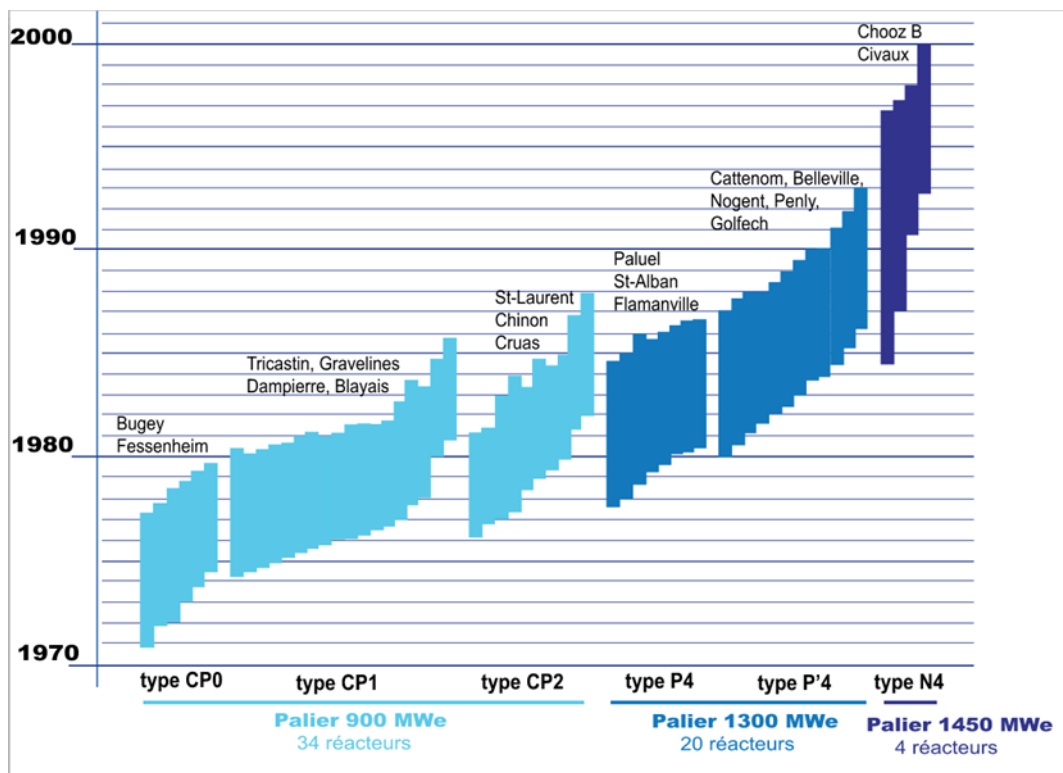
Présenter l'éolien comme un moyen de réduire les GES est une contre vérité en France.

Le rapport de la Cours des comptes de 2018 l'a confirmé et Mme Millefert rapporteur de la commission Aubert l'a déclaré au colloque national de l'éolien 2019.

* en 2019, Allemagne 362 g eqCO₂ /kWh, Danemark entre 250 à 300g eqCO₂ /kWh (résultats CO₂ publiés en mix chaleur-électricité), contre France 42 g eqCO₂ /kW

Page 8 : Insuffisance du parc nucléaire à court et moyen terme

Concernant cette « insuffisance du parc nucléaire à court et moyen terme », vous trouverez ci-dessous un tableau qui reprend les dates et la durée de construction des centrales nucléaires en France. Il semble que ce qui était possible il y a 50 ans pose des problèmes aujourd'hui en France, alors que la Russie et la Chine avancent à grand pas.



Au cours des échanges, vous avez évoqué NEGAWAT et son scénario 100% EnR qui a la faveur du SRADDET de la région Centre. La liste des scientifiques éminents qui considèrent ce scénario totalement utopique et dangereux est longue.

Nous nous permettons de vous soumettre le scénario alternatif du CEREME (en annexe). De même l'avis éclairé de l'Académie des Sciences daté du 8/7/21 mérite plus que tout autre d'être pris en considération (en annexe). Quant à l'AIE, elle confirme depuis toujours l'intérêt du nucléaire décarboné et pilotable

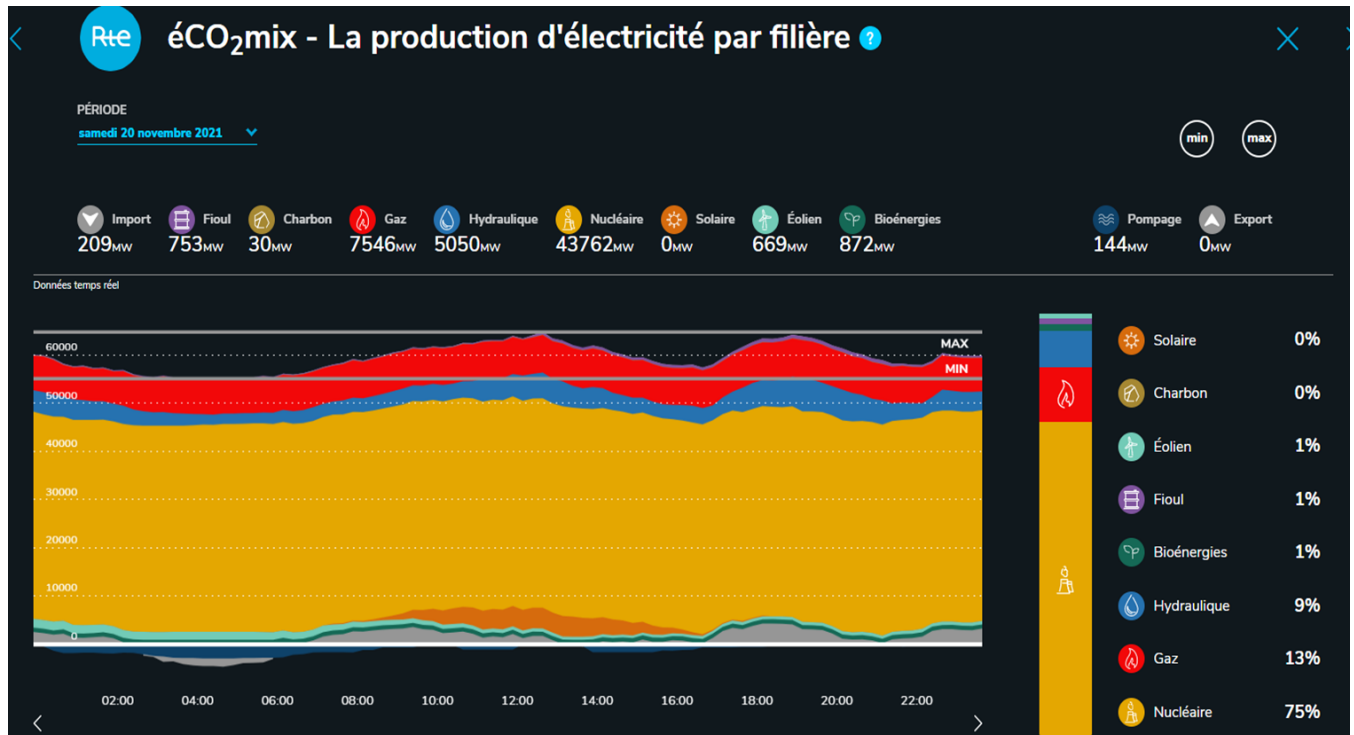
Nos connaissances sur le sujet sont lacunaires et en toute humilité nous nous efforçons de faire confiance à notre élite scientifique, sans à priori...

De son côté, France Stratégie vient de s'interroger [5] sur la faiblesse de la production garantie par les énergies renouvelables, 1% de leur puissance installée, et note que « *le passage des pointes de production s'effectue dans 90 % des cas par*

des moyens pilotables ». On touche là à la sécurité de l'approvisionnement en électricité

5 <https://www.strategie.gouv.fr/publications/securite-dapprovisionnement-electrique-europe-horizon-2030>

Voir exemple ci-dessous : la production par filière le 20/11/21 Eolien 1%



Page 9 : a) l'éolien terrestre reste un des atouts majeurs de production renouvelable du Centre-Val de Loire

Ci-dessous la carte des vents Météo France exprimée en jours de vent par an. Il ne semble pas que la région Centre soit particulièrement favorisée et constitue un réservoir de vent propice.

Peut-on réellement parler d'un atout majeur en région Centre Val de Loire, à propos de l'éolien ?

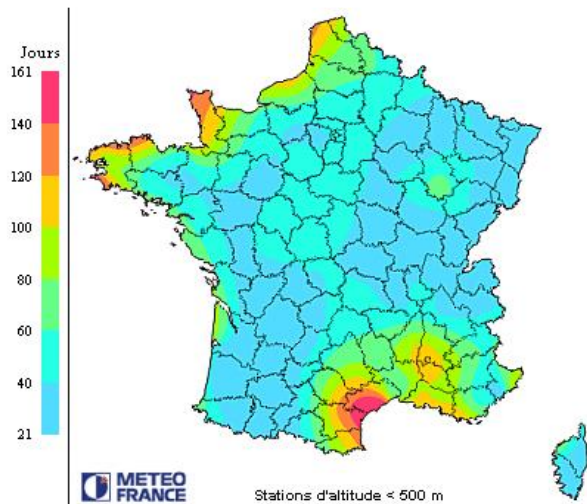
La deuxième carte concerne le potentiel de vent de l'Indre et Loire

En la comparant à votre carte de synthèse des enjeux on peut constater que les zones les moins ventées sont largement exposées à l'implantation d'éoliennes. La recherche d'une production optimum ne semble pas être l'objectif ...et il est clair que ces zones ne présentent pas un atout majeur pour la production d'électricité à partir du vent. Mais pour leur malheur elles ne bénéficient pas de certaines protections considérées majeures.

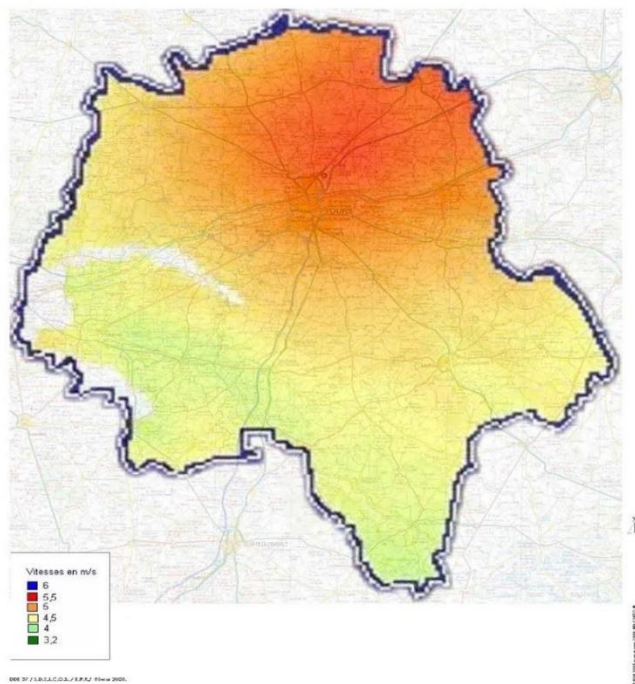
On a pu voir lors de la présentation que tous les monuments ne sont pas répertoriés

et que la prise en compte de la biodiversité est très déficiente. Ces zones ne sont donc sans doute pas aussi favorables qu'il semble à première vue.

Pourquoi miser sur des zones peu ventées et mal connues ?... Il semble parfois que les objectifs de moyen se substituent aux objectifs de résultats !



Potentiel éolien
(Cartographie des vitesses moyennes à 80 mètres)



b) Des filières de production renouvelable de plus en plus compétitives, parmi lesquelles le solaire au sol et l'éolien.

Ce discours littéralement matraqué est mensonger. La période actuelle avec la crise qui sévit n'est pas représentative. Mais si l'on se réfère aux chiffres de la CRE dans son tableau qui reprend la quantité d'électricité sous obligation d'achat et le coût d'achat pour l'éolien terrestre on peut lire :

Année 2019 : 89,6 € le MWh

Année 2020 : 90,4 € le MWh

Prévision 2022 : 92,7€ le MWh

Par ailleurs la Cour des comptes dans son rapport de 2018 dénonce la non prise en compte des coûts induits par l'éolien : renforcement et création de lignes, de postes sources également, systèmes sophistiqués pour gérer l'intermittence, perte pour les énergies pilotables (hydraulique, nucléaire, gaz...) qui doivent baisser leur production quand le vent souffle, mais les frais fixes continuent de courir.

En 2020, en raison de la COVID, la demande a baissé considérablement, les prix sont tombés très bas (parfois même sont devenus négatifs), EDF a continué à acheter une production inutile au prix élevé susmentionné. Ce sont les consommateurs / contribuables qui paient la différence. Au profit d'intérêts privées !

Faire référence au prix des appels d'offres n'est pas correct, c'est tromper le public sur la réalité des coûts.

Devant le Sénat en 2010 Monsieur Grandidier (Valorem) déclarait qu'après 2015 la CSPE deviendrait négative et constituerait une rente pour la collectivité !!!!

M. Jean-Yves Grandidier - Nous avons travaillé autour de l'hypothèse d'un développement de 8 000 à 9 000 MW d'éolien dans le cadre de l'obligation d'achat à 82 euro par MWh entre 2007 et 2011. Nous avons étudié le coût de ce programme pour la contribution au service public de l'électricité (CSPE) jusqu'à 2026, dans la mesure où ces centrales bénéficieront d'un contrat de 15 ans.

*La CSPE est calculée par la CRE en fonction du prix de l'électricité du marché. Entre 2003 et 2006, le prix de l'électricité a augmenté en moyenne de 20 % chaque année. J'ai préféré retenir une hypothèse d'augmentation annuelle de l'ordre de 5 %. Il s'agit d'une hypothèse plutôt pessimiste, même si les coûts ne peuvent qu'augmenter au cours de la période. Le prix de marché du MWh s'élève à 58 euros en 2007, conformément à la communication récente de la CRE. En tablant sur une augmentation régulière des prix de 5 %, **la contribution à la CSPE s'avère positive jusqu'en 2015. Les consommateurs seront donc obligés de payer plus cher pour le développement de l'éolien. Ensuite, la contribution devient négative. Les producteurs éoliens génèrent alors une rente pour la collectivité.***

La CSPE a été intégrée au budget général et le coût d'achat de l'électricité a augmenté (Chiffres CRE) !!!!

Concernant la remarque sur la consommation d'espace du solaire au sol, il faut peut-être d'abord envisager l'utilisation des toitures en priorité. La préservation des espaces cultivables est importante.

Pages 10 /11/12.... 15

Ces pages consacrées aux objectifs de développement de l'éolien font référence au SRADDET orienté vers 100% d'EnR. Nous ne reviendrons pas sur ce choix, évoqué

précédemment.

Mais, n'est-il pas judicieux de prendre en compte les déclarations récentes de notre président et de l'Europe qui reconnaît la nécessité d'avoir des énergies pilotables décarbonées ?

Pourtant à la lecture de ces pages, il apparaît que les dés sont déjà jetés : page 11 «*La production électrique éolienne annuelle devra être multipliée par un facteur proche de 4 d'ici à 2050* ».

Quelle est la valeur de cette consultation ?

Quelle est le poids du choix des élus ? Ex : Le PCAET de Loches Sud Touraine prévoit d'autres énergies que l'éolien...

A partir du moment où cette énergie n'est pas en phase avec le développement durable, dans la mesure :

_ où « *la nécessité du développement éolien dans une logique de responsabilités mutuelles* » (page 15) est démentie quant à son impact négatif concernant la réduction des GES « *viable* » : *susceptible de durer, de continuer d'exister, avec la notion du respect des générations à venir* »

_ où elle spolie les riverains (perte de valeur des biens immobiliers reconnu par un jugement de la CA de Nantes du 18/12/2020) « *équitable* » : *juste pour tous* »

_ où elle porte atteinte à la santé des riverains (jugement de la Cour d'Appel de Toulouse daté du 8 juillet 2021) « *vivable* » : *où l'on peut vivre* »

_ où 6 associations pour la protection de la biodiversité dénoncent la mortalité des chauves-souris par l'éolien dans un communiqué de presse d'octobre 2021, et que bien d'autres associations alertent sur le sujet de la destruction de l'avifaune par les éoliennes... « *la préservation des ressources, de la nature, des paysages, du patrimoine* »

Comment parler de l'impérieuse nécessité du développement de l'éolien ? ...

Page 20 Couche habitation

Bien sûr la loi qui n'a pas évolué _ malgré les très nombreuses requêtes des députés et sénateurs soucieux de protéger nos campagnes _ prévoit 500 m minimum entre éoliennes et habitations.

La taille des éoliennes a doublé, passant à 200 et 240 m. Cette distance est scandaleuse, c'est une violence faite aux riverains. L'impact sur la valeur de leurs biens, le risque sanitaire évoqué ci-dessus sont inacceptables. « *en intégrant les contraintes écologiques et sociales à l'économie* »

Un récent sondage montre que plus les gens connaissent l'éolien plus ils le rejettent. Et tous les sondages réalisés auprès d'une population confrontée à un projet éolien vont dans le même sens. (ENQUETE IFOP Eoliennes : plus on en sait, moins on les aime. Communiqué de presse 2/2/21)

Avec l'éolien parle-t-on de projets « vivables » et « équitables » qui prennent en compte l'aspect humain et social du développement durable ? ...

Cette énergie renouvelable est la plus contestée. On ne peut s'en étonner !

Page 22 : Couche paysage et patrimoine

A juste titre la cathédrale de Chartres est mise en évidence. Protéger un tel patrimoine est important.

Mais il est nécessaire d'identifier tous les monuments et sites classés à protéger. Pour mémoire l'Indre et Loire détient 867 monuments historiques bénéficiant d'une protection.

Il nous semble très important également de tenir compte de la hauteur actuelle des éoliennes en projet (200 et 240 m) dont la visibilité s'étend à un très large périmètre compte tenu des faibles différences d'altitude dans nos paysages.

Un exemple : les feux d'une nacelle de 100m seront visibles à 36 km. Nous pouvons fournir un exemple grâce à un logiciel capable de démontrer cette pollution lumineuse, par ailleurs dangereuse pour la biodiversité.

Veut-on que nos campagnes ressemblent à des pistes d'atterrissage ?

Page 23 ; Couche biodiversité

La pauvreté de cette carte a largement été mise en évidence par Monsieur Baeta. Nous ne reviendrons pas dessus.

Page 24 ; Carte de synthèse

« *L'étude d'impact reste une étape de justification essentielle à l'implantation d'un projet* ».

Ce devrait être le cas. Mais ces études et photomontages sont payées et dirigées par les promoteurs.

L'impartialité devrait être la règle.

Quel crédit accorder à ces études ? Des sociétés se sont faites les championnes de ce genre de dossier, avec toutes les astuces pour donner la meilleure image possible des projets et en soigner la forme.

Les services de l'Etat ont-ils les moyens de vérifier sur le terrain les allégations des promoteurs ?

L'expérience des associations qui s'opposent à l'éolien prouve qu'elles doivent se battre sur le fond, avec des moyens plus que réduits.

Voici nos commentaires que nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération.

Nous restons à votre écoute si vous avez des questions.

Avec nos remerciements, recevez nos cordiales salutations

Maggy ERNST
Présidente

Dominique VANDEWEGHE
Vice-Président